

La Motte-St-Jean, le 14 mai 2013

Fax commissariat de police : 03 29 35 28 54

Madame Laurence Goudeau
Le Vignaud
71160 La Motte-St-Jean

Monsieur le Commandant
Commissariat de Police
PI Georges Clémenceau
88 000 Epinal

OBJET : affaire Grégory VILLEMIN.

Monsieur le Commandant,

Je complète mon courrier d'alerte du 13 mai 2013 que je vous ai adressé par fax, au sujet des anomalies concernant les conditions suspectes de retrait d'un courrier recommandé avec avis de réception, daté du 7 mai 2013, que j'adressais à destination de Me Gérard WELZER, avocat à Epinal, étant précisé que cet avocat est le conseil de Mme Marie-Ange LAROCHE dans l'affaire de l'assassinat de l'enfant Grégory VILLEMIN .

Par ce courrier, je vous adresse copie de l'avis de réception que je viens de recevoir, N° 1A 082 977 5042 4, daté du 13 mai 2013.

Or, comme vous pouvez le constater vous-même, cet avis de réception n'est pas conforme, n'étant pas dûment renseigné : il n'y a, en effet, ni l'identité du destinataire ni celle du mandataire où il est précisé d'indiquer le nom et le prénom. La signature ne permet pas davantage l'identification du destinataire !

Or, il s'agit bel et bien d'un cabinet d'avocats et une telle réalité ne peut que paraître particulièrement suspecte :

En effet, Me Gérard WELZER pourrait tout à fait alléguer plus tard, s'il devait un jour s'en expliquer, n'avoir jamais eu connaissance de mon courrier, en indiquant que sa secrétaire ne lui aurait jamais remis celui-ci. Il est très curieux qu'un bureau de poste valide un tel avis de réception !

Or, je vous rappelle, Monsieur le Commandant, la gravité et l'importance des faits que j'expose à Me WELZER dans ce courrier, à savoir que les magistrats qui, en 2010 et 2011, ont successivement opposé un refus à Mme Marie-Ange LAROCHE, à sa demande de constitution de partie-civile pour accéder au dossier « Grégory », n'ont cessé de réaliser de faux actes judiciaires et de faire disparaître des pièces des dossiers, instruisant même de fausses procédures non enregistrées au Greffe.

Dans le courrier susmentionné, se trouvent deux faux actes judiciaires : un faux acte de citation à comparaître réalisé par M Jean-Marie BENEY, Procureur Général à la Cour d'appel de Dijon et un faux acte « d'arrêt de la Cour de cassation », paraissant réalisé par M Bertrand LOUVEL, Président à la Cour de Cassation, à la demande de M BENEY .

Comment de tels magistrats malfrats peuvent-ils opposer un refus à la requête de Mme LAROCHE pour accéder à un dossier qui présente des risques majeurs d'avoir été manipulé par ces mêmes magistrats, des pièces ayant pu être opportunément « disparues » ? Comment un si brûlant dossier peut-il demeurer dans une Cour d'appel où règne une si incroyable corruption ?

Vous comprenez, Monsieur le Commandant, que Me WELZER, peut chercher à protéger ses confrères, en faisant tout simplement disparaître mon courrier contenant les preuves de leurs incroyables délits, entre-autres celui, très grave, de fabrication de faux privés.